

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Département du NORD  
Arrondissement d'AVESNES  
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 23 septembre 2021

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

54\_2021

**Etaient présents (19) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Simon BRASSART, Gwenaëlle BEAUDON, Romain POLLART, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Marie Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Fanny RICHARD, Sandrine MERCIER, Annick CORNELIS.

**Ont donné pouvoir (3) :** Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, François BLAT donne pouvoir à Simon BRASSART.

**Secrétaire de Séance :**

M. Virginie SOIGNEUX

**Excusée (1) :** Marie-Claire DELAIRE

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, initié par l'Etat, les communes de Landrecies et de Bavay ont décidé de recruter conjointement un manager de centre-ville.

**OBJET :**

- Signature d'une convention avec la banque des territoires pour le recrutement d'un manager de centre-ville.

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien financier sous forme de subvention apportée par la Caisse des Dépôts, participante au programme, aux deux communes pour la réalisation d'une mission de chef de projet en appui aux commerces et à l'artisanat.

Le coût total de réalisation de la mission menée par Landrecies et Bavay s'élève à 74 496 € (brut + charges) avec une participation de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 20 000 € par an pendant deux ans.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits  
Le Maire**

- D'autoriser Monsieur le Maire signer la convention à intervenir avec la banque des territoires et la commune de Bavay.

François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

